

COMMUNE de CORMERAY (Commune de l'Agglomération Blaisoise)

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

Date de Convocation : 25/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Présents : Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Evelyne BASTIDE, Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

Absents excusés : Isabelle CHAMPION-POIRETTE
Jennifer REVELUT
Cédric IWANCZUK
Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX

Absents : Jean-Ephrem MILLIASSEAU
Jérôme CLIMENT
Eliane HENRIOT

1) **Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance**

Evelyne TROISPOUX est désignée comme secrétaire de séance

2) **Rappel des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil au Maire**

- RAS

3) **Approbation du Procès-verbal du 19/02/2026**

- Le Procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**

4) **Délibération 2026-005 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 (annule et remplace)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes.

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présentée par Mme Evelyne TROISPOUX (maire adjointe chargée des finances).

Considérant que ce projet reprend les prévisions des dépenses et recettes pour l'année à venir, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Décide :

d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, lequel s'équilibre :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 403 619, 22 €
 - Recettes : 1 403 619, 22 €
- En section d'investissement :
 - Dépenses : 883 258,86 €
 - Recettes : 883 258,86 €

d'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7 ;5 %

de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur :

de publier et d'afficher la présente délibération selon les modalités prévues

5) **Délibération 2026-006** portant sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 - Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2311-5.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu les résultats provisoires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 n'a pas encore voté ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal peut procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dans le budget primitif ;

Considérant que les résultats provisoires de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 116 336,21 €
- Résultat antérieur reporté : 433 328,68 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : 549 664,89 €

Section d'investissement

- Solde d'exécution 2025 : 4 036,17 €
- Résultat antérieur reporté : - 289 681,84.€
- Solde cumulé d'investissement : - 285 645,67 €

Restes à réaliser

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

Besoin / Excédent de financement : 264 019,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide :

De reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026 comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Inscription au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 264 019,22€
- En section d'investissement :
 - Inscription au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 285 645,67€
 - Affectation au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 285 645,67 €

De préciser que ces montants sont conformes aux résultats provisoires de l'exercice 2025 et qu'ils feront si nécessaire, l'objet d'un ajustement lors du vote du compte financier unique 2025.

d'autoriser le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur :

6) Questions diverses

RAS

Le Conseil est levé à 20h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 05//03/2026 à 19h00

Date du Conseil	Numéro	Objet de la délibération
05/03/2026	2026-05	D élibération 2026-005 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 (annule et remplace)
05/03/2026	2026-06	D élibération 2026-006 portant sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 - Budget primitif 2026

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 05/03/2026 19h00

Signatures

Signatures

Joël PASQUET Maire		Eric MARTINET (Maire-adjoint)	
Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint)		Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint)	
Evelyne BASTIDE (Conseillère)		Marie-Line BLANCHET (Conseillère)	
Bertrand BRIOT (Conseiller)		Isabelle CHAMPION- POIRETTE (Conseillère)	
Jérôme CLIMENT (Conseiller)		Eliane HENRIOT (Conseillère)	
Cédric IWANCZUK (Conseiller)		Patricia LEHOUX (Conseillère)	
Jean-Louis MARTINEZ (Conseiller)		Jean-Ephrem MILLIASSEAU (Conseiller)	
Pascale PASQUET (Conseillère)		Daniel RENVOIZE (Conseiller)	
Jennifer REVELUT (Conseillère)			